Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 072-247200348-20260924-DAG260924DEUBD-DE

Légende des Servitudes d'Utilité Publique :

- AC1 - Monuments historiques
- PT1 - Télécommunications - protection contre les perturbations électromagnétiques

- A5 - Canalisations d'eau et d'assainissement
- EL3 - Halage et marchepied
- EL7 - Alignement des voies publiques
- I1 - Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz
- PT2 - Télécommunications - protection contre les obstacles
- PT3 - Réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques

- AC1 - Monument historique
- AC1 - Périmètre des abords des monuments
- AC2 - Sites inscrits et classés
- AC3 - Réserves naturelles
- AC4 – Site patrimoniaux remarquables
- AS1 - Protection des eaux
- EL7 - Alignement des voies publiques
- I1 - Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz
- I3 - Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- I4 - Lignes électriques
- I5 - Canalisations de distribution de gaz
- INT1 - Cimetières
- PM1 - Plans de Prévention des risques naturels
- PM3 - Plans de Prévention des risques technologiques
- PT1 - Télécommunications - protection contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 - Télécommunications - protection contre les obstacles
- T1 - Voies ferrées
- T4 - Balisage aéronautique
- T5 - Dégagement aéronautique

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PLAN LOCAL D'URBANISE INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
Plan intercommunal

Echelle : 1:30 000 e

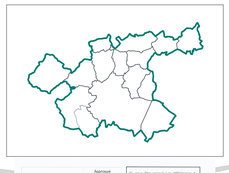

	Approuvé
Elaboration du PLUi-H	14 janvier 2021
Modification de droit commun du PLUi-H	24 février 2022
Modification de droit commun du PLUi-H n°2	27 juin 2024
Modification de droit commun du PLUi-H n°3	24 septembre 2026

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 septembre 2026
Le Président, M. Romain LEMOIGNE

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Les surfaces (en m²) affichées ou extraites du zonage résultant d'un calcul graphique et ne peuvent en aucun cas avoir la précision et l'usage d'un bornage.

Source cadastre : cadastre.gouv.fr, mise à jour Décembre 2022